

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN251

AMENDEMENT

présenté par

M. Giletti, M. Boccaletti, M. Tonussi, M. Sabatou, M. Monnier, Mme Rimbert, M. Limongi, Mme Lavalette, Mme Martinez, Mme Colombier, Mme Lechon, M. Jacobelli, M. Gonzalez et Mme Florence Goulet

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la première phrase de l'alinéa 67, substituer au nombre :

« 41 »

le nombre :

« 50 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement incite le Gouvernement à rétablir la cible initiale de 50 avions A400M au profit de l'Armée de l'air et de l'Espace. Alors que l'A400M Atlas s'est imposé comme un outil indispensable de projection stratégique, de soutien aux opérations et d'intervention humanitaire, la trajectoire actuelle traduit un désengagement préoccupant, avec une cible ramenée à 41 appareils à l'horizon 2035, contre un objectif initial de 50. Cette réduction fragilise à la fois nos capacités opérationnelles et l'équilibre du programme industriel. Elle conduit déjà à une sur-utilisation d'un parc limité, pesant sur la disponibilité des appareils et sur les équipages, alors même que les besoins de projection augmentent. À l'inverse, certains de nos partenaires, notamment l'Allemagne, ont déjà dépassé ce seuil, illustrant l'importance stratégique de cette capacité. Par ailleurs, l'étalement des livraisons affaiblit la soutenabilité industrielle du programme et fait peser un risque réel sur la continuité des chaînes de production. Enfin, disposer d'une flotte renforcée permettrait à la France de conserver une capacité de réaction rapide, y compris pour répondre à des besoins urgents à

l'exportation ou à des situations de crise nécessitant des moyens de transport lourds disponibles immédiatement.